

Jeudi 22 Novembre 2012

Département de Seine-et-Marne - DGS / Service de la Documentation  
INTRADOC77 – PRESSE N° 30616

## Ecole : nouveaux ajustements en perspective

### Le rapprochement des collèges et du primaire serait en partie abandonné.

Après le report partiel avant-hier de la refonte des rythmes scolaires, un nouveau recul et des retards se profilent sur le projet de loi sur l'école qui devrait être rendu public en fin de semaine. De sources concordantes, l'expérimentation consistant à rassembler sur un même lieu une école primaire et un collège, qui était censée aider les élèves les plus fragiles à passer de l'un à l'autre en douceur, serait abandonnée. Seul l'article du projet de loi prévoyant un conseil pédagogique commun entre école et collège serait maintenu, voire renforcé, mais à ce stade rien n'est encore arrêté. « Nous sommes contents que les expérimentations ne se fassent pas », se félicite Sébastien Sihr, du SNUipp, le premier syndicat du primaire. Il redoutait qu'elles ne soient « des usines à gaz » se faisant de manière « marginale », alors qu'il faut selon lui « améliorer la transition école-collège pour tous ». Hubert Raguin, de FO, milite encore pour le

retrait de ce conseil pédagogique, car, explique-t-il, « les conditions de travail et les obligations de nos collègues à l'école et au collège ne sont pas les mêmes ».

#### Peillon « affaibli » ?

Des discussions sont en cours par ailleurs pour sortir le service territorial de l'orientation et la carte des formations professionnelles de la loi sur l'école. Les deux sujets pourraient basculer dans le projet de loi sur la décentralisation. Ce retrait « affaiblit » Vincent Peillon, commente un syndicaliste. « Lui qui nous répétait il y a quelques semaines qu'il n'était pas question que quelqu'un d'autre que lui s'occupe du service territorial de l'orientation va devoir réviser ses positions », glisse un autre, avec ironie.

« On n'a pas de religion sur l'idée que ces sujets soient dans la loi sur l'école ou dans celle sur la

décentralisation, assure-t-on du côté gouvernemental. C'est une question d'agenda. Si ces deux points sont dans la loi sur l'éducation, il va falloir la décaler dans le temps, car ils supposent plus de consultations interministérielles que d'autres. Or, la volonté est de faire passer au plus vite la loi sur l'école. » S'il devait basculer dans la loi sur la décentralisation, qui devrait être présentée après celle sur l'éducation, le service territorialisé de l'orientation risquerait, après la réforme sur les rythmes, d'avoir lui aussi du mal à être en place à la rentrée 2013...

Dossier sur la refondation de l'école  
sur : [lesechos.fr/politique](http://lesechos.fr/politique)

**MARIE-CHRISTINE CORBIER,**